

## COMPTE RENDU assemblée générale IFY Loire Océan Samedi 18 octobre 2014

**Présents** : 24 participants

**Pouvoirs** : 55

### Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Rapport moral et rapport financier
- 2) Projets de l'année
- 3) Questions diverses dont nouvelles de l'IFY Paris
- 4) Elections du conseil d'administration

1) La présidente Agnès Moriconi remercie au nom du conseil d'administration les participants qui se sont déplacés et rappelle l'importance de l'assemblée générale, point d'orgue de la vie de l'association puis elle expose le rapport moral (en pièce jointe). Le rapport moral est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Ensuite sont exposés les projets de l'année 2014-2015 (en pièce jointe).

2) La trésorière Florence Pathak rend compte du bilan de l'année (en pièce jointe) qui est négatif compte tenu de différents investissements exposés dans le rapport financier (en pièce jointe). Une participante demande pourquoi l'augmentation de la cotisation des adhérents n'a pas été soumise à l'assemblée générale comme les années précédentes et s'étonne de l'article 3 du règlement intérieur.

La présidente rappelle l'article 9 des statuts : « Le montant des cotisations est décidé annuellement par le conseil d'administration ». Cette habitude n'était pas statutaire et cette année il fallait devancer l'assemblée générale pour la bonne gestion de l'association. Attendre l'assemblée générale aurait été périlleux. Elle souligne le fait que l'association s'est énormément développée en cinq ans et que les charges ont suivi ainsi que le coût de la vie.

Un débat s'ensuit sur le sujet de la cotisation. Il est rappelé que le conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale ce qui le mandate pour prendre toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'association et conformes aux statuts. La majorité des participants sont d'accord avec ce fait. Le règlement intérieur a été validé par le conseil d'administration et envoyé à tous les professeurs et futurs professeurs en juillet par courriel au même titre que le rapport du conseil d'administration du mois de juin qui validait la nouvelle cotisation adhérents. La présidente rappelle que tous ces documents ont été envoyés à chacun et sont consultables à tout moment sur le site internet, rubrique « Espace adhérents ».

Le compte-rendu financier et le bilan sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Un participant demande si un bilan prévisionnel est proposé ; la présidente répond qu'il est très difficile, voire impossible, d'en établir un qui soit fiable compte tenu des activités de l'association, très fluctuantes et dépendantes de la participation de ses adhérents.

### 3) Questions diverses :

- L'IFY a trouvé un nouveau local dans la semaine et le bail sera signé prochainement. La présidente rappelle que l'IFY a envoyé une demande de candidature à tous les professeurs et

invite les participants à y répondre. Lors de la prochaine assemblée générale 8 places d'administrateurs vont se libérer et c'est l'occasion de découvrir et de participer à la vie de l'IFY d'une façon très concrète.

- Le site internet a une activité en hausse, notamment lors de la rentrée scolaire et il est demandé que tous les professeurs complètent leur page par leurs cours afin que les internautes aient à leur disposition un site complet. Beaucoup de contacts sont reçus directement par les professeurs qui ont complété leurs cours sur le site.

La présidente rappelle que chaque professeur ou futur professeur dispose de son propre blog où il peut mettre en ligne articles, avis sur un livre, un film... Faire vivre le site est essentiel.

Sylvie Siegmann, secrétaire, fait un point sur ce que le site a changé au niveau du secrétariat (plus besoin de passer par excel, gain de temps, gestion du fichier très simple). La présidente informe que la communication interne a été décuplée depuis qu'une adresse mail a été créée : chaque semaine de nombreux mails de professeurs sont traités sur différents sujets.

- Journaux : le thème des deux journaux et de l'année est choisi par le conseil d'administration. Un appel à participer activement aux deux journaux est fait par la présidente via des articles à lui envoyer : articles sur un livre, un film, article témoignage en relation avec le thème, articles sur les stages et les journées adhérents.... Les thèmes sont donnés dans les comptes rendus de conseil d'administration. Rappel pour le numéro de décembre : Yama avec focus sur ahimsa et pour le numéro de mai Niyama avec focus sur Santosa.

Le journal est un moyen concret de travailler « collectivement » pour l'association et pour diffuser l'enseignement de l'IFY à tous les adhérents. L'exemple de l'article sur les yoga sutrâ est donné : il est rédigé par une équipe de trois à quatre personnes.

Une participante demande à ce que le journal ne soit pas trop « philosophique », d'autres participants trouvent les articles très accrocheurs et ont eu de bons retours de leurs élèves.

#### 4) Election du conseil d'administration

5 membres sont sortants : Camille Berthelin – Patricia Brach – Christian Jugeur – Patricia Laucoin – Sylvie Siegmann.

Patricia Laucoin ne se présente pas.

Deux personnes présentent leur candidature : Mitsuko Lespagnol, élève en formation et Frédérique Piro, élève en formation.

Une liste de 6 personnes est donc proposée à l'assemblée générale qui vote à bulletin secret. Résultat : liste acceptée à l'unanimité.

Le nouveau conseil d'administration : Camille Berthelin – Patricia Brach – Jean Paul Courant – Christian Jugeur – Maryannick Herault – Agnès Moriconi – Sylvie Siegmann – Christiane Simon – Françoise Yvin – Florence Rémy-Pathak – Catherine Frotté – Frédérique Piro – Mitsuko Lespagnol.

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 12h15.

Rédigée par Agnès Moriconi